

# Sidi Bouzid – Prêt-relais en fonds propres

Lieu :  
Tunisie

Identifiant du Projet :  
55252

Secteur d'activité :  
Énergie

Public/Privé :  
Privé

Catégorie environnementale :  
B

Date de décision sur l'approbation :  
3 décembre 2024

Statut :  
**En phase exploratoire, en attente de l'examen final**

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :  
10 décembre 2024

*Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.*

## Description du Projet

Octroi d'un prêt-relais en fonds propres pour financer l'engagement sous forme d'apport de capital de Scatec dans la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de 50 MW située dans la région de Sidi Bouzid, en Tunisie (le « Projet »).

## Objectifs du Projet

Le Projet vise à promouvoir la participation du secteur privé dans le secteur de l'électricité en Tunisie. En ajoutant une capacité de production d'électricité verte de 50 MW au réseau électrique tunisien, actuellement dominé par des centrales à gaz (94,7 % de la capacité installée), le Projet réduira la dépendance à l'égard de la production d'électricité d'origine thermique et augmentera la part des énergies

renouvelables dans le bouquet énergétique, conformément aux objectifs déclarés au niveau national.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 80

Le Projet contribuera à la qualité « verte » de la transition en ajoutant 50 MW de capacités renouvelables au secteur tunisien de la production d'électricité, actuellement dominé par des centrales thermiques, ce qui permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Projet favorisera également la qualité « compétitive » de la transition en finançant un Projet d'énergie renouvelable réalisé par un promoteur privé dans le secteur de la production d'électricité, qui reste majoritairement détenu par l'entreprise publique STEG.

## Client

SIDI BOUZID HOLDCO BV

Sidi Bouzid Holdco B.V. est une société à responsabilité limitée constituée aux Pays-Bas, établie pour détenir la propriété d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité installée de 50 MW située dans la région de Sidi Bouzid, en Tunisie. L'Emprunteur appartient à Scatec (51 %) et à Aeolus SAS (49 %), qui fait partie du conglomérat japonais Toyota Tsusho Group.

## Financement de la BERD

10 000 000,00 euros

## Coût total du Projet

10 000 000,00 euros

## Additionnalité

**Structure de financement :** Le prêt-relais en fonds propres est nécessaire pour assurer la viabilité du Projet compte tenu des conditions économiques difficiles et pour permettre à Scatec de libérer des capitaux afin de développer son portefeuille de projets d'énergies renouvelables, notamment dans les pays d'opérations de la Banque.

**Structures et/ou instruments de financement innovants :** Les banques internationales et locales n'accordent pas facilement de prêts-relais en fonds propres.

**Atténuation des risques :** Scatec bénéficiera du soutien de la BERD en raison de l'engagement actif de cette dernière en matière de politiques à mener dans le secteur

de l'électricité en Tunisie, ainsi que de l'expérience acquise et des résultats obtenus par celle-ci dans le secteur des énergies renouvelables dans l'ensemble de ses pays d'opérations.

**Changements de politiques, sectoriels, institutionnels ou réglementaires :** L'additionnalité de la Banque est étayée par un dialogue approfondi sur les politiques à mener visant à développer le cadre réglementaire des énergies renouvelables en Tunisie et à soutenir la restructuration du secteur de l'énergie au cours des huit dernières années.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). La construction du Projet n'est pas associée à des impacts environnementaux et sociaux (E&S) négatifs significatifs. Un consultant indépendant a procédé aux vérifications nécessaires au titre de la diligence raisonnable concernant les aspects environnementaux et sociaux. Il a dans ce contexte examiné un ensemble d'informations fournies par le client, procédé à des visites du site et passé en revue des études exploratoires antérieures sur le site photovoltaïque et la ligne de transport d'électricité. Les risques et les impacts environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque de 50 MW et à la ligne de transport correspondante (2,5 km) sont spécifiques au site, faciles à identifier et gérés par la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES) et d'un suivi.

Le Projet sera conçu, construit et exploité par des entreprises détenues majoritairement par Scatec ASA. La ligne de transport sera conçue et construite sous le contrôle de la STEG, et exploitée par la STEG. Le PAES exige que la société Scatec i) désigne un responsable des questions E&S en Tunisie avant le début de la construction, ii) inclue des clauses E&S dans les contrats de construction, iii) mette au point un système de gestion E&S aligné sur la norme ISO14001 pour la phase opérationnelle. La construction du Projet a débuté en septembre 2024 et les points i) et ii) ont déjà été respectés. Le Projet n'exige pas d'autorisation environnementale en vertu de la législation tunisienne.

Le personnel recruté pour la construction représentera au maximum 300 personnes lors de la période de travaux la plus intensive sur place. Le recrutement d'une main-d'œuvre locale se déroulera selon un mode transparent convenu avec les représentants de la population locale et le bureau pour l'emploi, conformément au PAES. La politique générale de Scatec en matière de ressources humaines, qui est alignée sur l'Exigence de performance 2, s'appliquera à la société tunisienne et se répercutera sur les travailleurs du Projet, le cas échéant. Scatec concevra des mécanismes de griefs accessibles aux travailleurs durant la phase de construction. La société a préparé des plans spécifiques de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement avant le début de la construction. Elle possède de l'expérience dans la construction et l'exploitation de telles centrales photovoltaïques dans le respect des normes internationales et des normes ISO 14001 / ISO 45001. Scatec a mis en place des procédures complètes pour évaluer les risques de travail forcé dans sa chaîne

d'approvisionnement solaire, et la chaîne d'approvisionnement spécifique au Projet a été autorisée conformément à l'approche de gestion adoptée par la Banque.

Le site photovoltaïque ne dispose pas d'un réseau local de distribution d'eau ; la principale source d'eau proviendra de citernes/réservoirs acheminés sur place. Le PAES recommande une solution sans eau pour le nettoyage des panneaux solaires. Cette démarche est en cours et Scatec confirme qu'une solution robotisée de nettoyage à sec a été retenue à cette fin.

Scatec exige des fournisseurs de panneaux photovoltaïques qu'ils respectent les principaux objectifs de la Directive de l'UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour la collecte, le traitement, la récupération et une élimination respectueuse de l'environnement. Cette exigence est reflétée dans l'étendue des travaux définis par les sous-traitants dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement et de la construction. Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées sont estimées à environ 54 000 t éq. CO<sub>2</sub> pour le Projet. Le Plan d'acquisition des terres et de réinstallation (PATR) élaboré pour le Projet a confirmé que les sites n'abritaient pas de logements ou d'activités économiques et qu'aucune mesure de restauration des moyens de subsistance n'était nécessaire.

Le Projet n'empiète pas sur des aires protégées ou internationalement reconnues, et il n'affecte pas des habitats critiques (le principal type d'habitat est un désert sableux-argileux). Des reptiles (serpents, lézards, geckos...), parmi lesquels bon nombre d'espèces sont classées « rares et menacées » dans la législation tunisienne, sont présentes sur les deux sites. En outre, les clôtures autour du site photovoltaïque seront conçues pour permettre le passage des reptiles. Le Projet, de même que la centrale photovoltaïque adjacente de la STEG déjà en place, entraîneront une réduction cumulée des voies de passage. Pour remédier à ce problème, un grillage sera utilisé pour clôturer le site photovoltaïque de Scatec afin d'assurer une continuité écologique pour les reptiles.

Le Projet est situé ni aux abords, ni à proximité d'un site culturel ou historique risquant d'être visuellement impacté. Scatec est tenue de préparer une Procédure en cas de découvertes imprévues. Dans l'ensemble, les mesures nécessaires ont été mises en place dans le PAES convenu avec le client dans le cadre du Projet. La mise en œuvre du plan ainsi que les performances E&S ont fait l'objet d'un suivi régulier par un conseiller externe. Le tout s'est déroulé comme prévu après la signature du Projet. Scatec s'engage à mettre au point des Initiatives de développement en faveur des communautés dans la zone du Projet, en se fondant sur une évaluation des besoins. Un Plan de participation des parties prenantes (PPPP) a été conçu lors des vérifications E&S au titre de la diligence raisonnable. Il sera communiqué par Scatec. La Banque assurera un suivi étroit de la mise en œuvre du PAES, en examinant les Rapports environnementaux et sociaux annuels, les rapports périodiques indépendants du conseiller du prêteur, ainsi qu'en communiquant avec la Société et en effectuant des visites sur site, au besoin.

## Coopération technique et financement sous forme de subvention

Aucun.

## Contact au sein de l'entreprise

Vegard Skonseng Bjerketvedt  
vegard.skonseng.bjerketvedt@scatec.com  
+4741686470  
<http://www.scatec.com>  
Askekroken 11, 0277 Oslo, Norvège

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

10 décembre 2024

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.